

COMMUNE DE GUELTAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gueltas, sous la présidence de Mr Jean-Yves QUENTEL, Maire.

En exercice : 15
Présents : 12
Représenté : 3
Votants : 15

Présents : MOIZIARD Paola, LE JALLE Christophe, HENO Stéphane, LE ROUX Anna, RUND Christian-Jacques, HERBAUX Patrick, MOREAU Hélène, BERNARD Elouan, BERNARDI Christophe, SCRAIGN Ludovic, Anna LE ROUX

Absents excusés : Séverine LE GLAUNEC – Christelle DURAND – Mathias LAFOSSE

Pouvoir : Christelle DURAND donne pouvoir à Jean-Yves QUENTEL
Mathias LAFFOSSE donne pouvoir à Christophe LE JALLE
Séverine LE GLAUNEC donne pouvoir à Laurence PROUVOST

Secrétaire de séance : Laurence PROUVOST

Date de la convocation le 11/09/2026
Date d'affichage le 11/09/2026
Certifié exécutoire le 18/09/2026

**49-2026 BUDGET ACCUEIL TOURISTIQUE – DÉCISION DE CLÔTURE
DU BUDGET ANNEXE ACCUEIL TOURISTIQUE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2024 portant création du budget annexe Accueil Touristiques,
CONSIDERANT qu'aucune dépense ou recette future n'est prévue.
Il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe « Accueil Touristique », conformément aux dispositions de l'instruction M4.
La clôture interviendra à l'issue de l'exercice 2026. Le solde budgétaire restant sera intégré au budget principal de la commune, selon les modalités réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **PROCÈDE** à la clôture du budget annexe « Accueil Touristique » au terme de l'exercice 2026, tous les lots ayant été vendus et les opérations achevées.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette clôture et à intégrer les soldes au budget principal de la commune.
- **DEMANDE** au comptable d'effectuer les écritures définitives de clôture au 31 décembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Yves QUENTEL

